



Marcel SIMILE - Directeur
Centrale thermique de Provence
B.P.26
13590 MEYREUIL

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Directeur,

Nous vous informons, par la présente, de notre décision de déposer un préavis de grève pour la période

DU 25 MARS 2009 AU 23 AVRIL 2009

Nous exigeons :

- Atteinte de l'effectif cible rapidement..
- Le maintien du projet industriel initial avec la pérennisation du site.
- Une réelle application des protocoles de métiers .
- La réouverture de négociation sur les nouvelles installations desul/denox..
- L'ouverture de négociation sur le repos quotidien, la prime de révision, la prime d'intéressement, les barèmes de déplacement ...etc

Cette situation nous conduit à décider de déposer un préavis de grève local, reconductible par décision des assemblées générales.

Le Syndicat CGT de la Centrale de Gardanne, dans ses modalités d'action, appelle à des arrêts de travail, des interventions sur l'outil de travail, occupations des locaux et des baisses de charge. Les modalités de grève décidées porteront sur la réappropriation de l'outil de travail. Le piquet de grève assurera la responsabilité de la coordination des modalités d'action et s'assurera du respect du plan prioritaire, de la sûreté et de la sécurité des biens et des personnes.

Nous restons dans l'attente des éléments permettant de fixer la mise en œuvre des modalités techniques et de déterminer les interlocuteurs Direction avec le piquet de grève.

Nous sommes à votre disposition à toute heure pour participer à toute rencontre, négociation et information, permettant de répondre positivement aux revendications des personnels.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Syndicat CGT de la Centrale de Gardanne
N. HADJALI